Image not found or type unknown

Huissier/ commandement à payer

Par **disu**, le **23/12/2014** à **14:46**

Bonjour,

Actuellement, j angoisse car je paie tout les mois 260 euros de dettes chez un huissier, il m'a forcé à payer cette somme je n'avais pas le droit de proposer une somme inférieur, sinon je devais payer plus de 6000 euros.

Maintenant, il me reste à payer 4035 euros dont je continue toujours à payer tout en sachant que je suis au RSA avec 3 enfants et seule.

Son agent est venu chez moi avec un commandement à payer dans les 8 jours (c'était pas mentionné titre exécutoire) dont la somme est de 4338 euros. j'ai prit peur et j'ai fait un dossier à la BdF et j'ai vue une assistante sociale ainsi que j'ai écrit au JEX.

J'ai même proposer d'augmenter de 20 euros. mais toujours pas de réponse de sa part.
Les meubles ne sont pas à moi (preuve des factures)

On m'a conseillé d'arrêter de payer cette dette d'attendre la banque de France que l'huissier ne peut rien faire, alors que moi je veux continuer à payer afin de finir avec ça.

Mes questions sont:
Il me reste combien de temps avant qu'ils viennent saisir chez moi ?
En combien de temps l'huissier peut avoir un titre exécutoire après les 8 jours?
Peuvent il saisir malgré que je paie ?
Le Juge peut m'accorder un délai de grâce ?

merci de me répondre

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés